

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil seize, le trente et un mai à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Christophe PITEL, M. René DUTRUEL

Absent excusé : M. Jean NOZIERE, a donné pouvoir à M. Gilles CAMPY

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 24/05/2016

Date d'affichage :

OBJET : Exercice éventuel du DPU communal sur la propriété cadastrée AE 268.

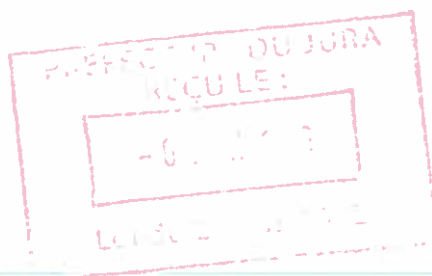
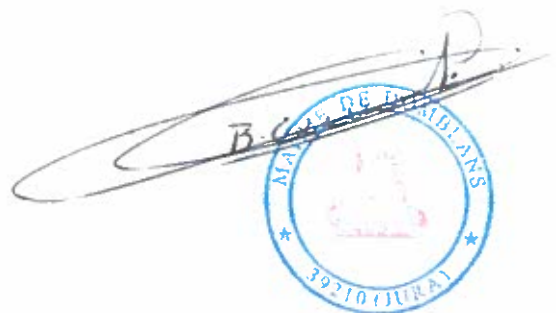
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître Julien RAULT, Notaire à SELLIERES concernant le bien cadastré :

- AE 268 sis 34 rue Beaupoil d'une superficie de 00 ha 18 a 93 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur le bien indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard FRACHON

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le 03/06/2016



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil seize, le trente et un mai à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Christophe PITEL, M. René DUTRUEL

Absent excusé : M. Jean NOZIERE, a donné pouvoir à M. Gilles CAMPY

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 24/05/2016

Date d'affichage :

OBJET : Exercice éventuel du DPU communal sur les propriétés cadastrées ZL 445 et ZL 446

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître Julien RAULT, Notaire à SELLIERES concernant les biens cadastrés :

- ZL 445 sis 272 Chemin des Grands Prés d'une superficie de 00 ha 07 a 51 ca
- ZL 446 sis 159 Chemin des Grands Prés d'une superficie de 00 ha 04 a 53 ca


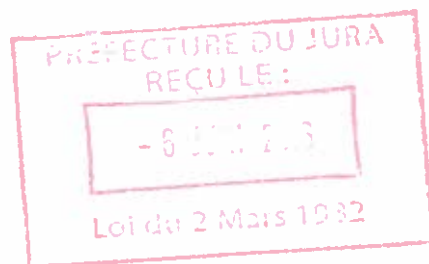

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les biens indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard FRACHON

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Délibération rendue exécutoire après

Transmission à la Préfecture le 03/06/2016

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le trente et un mai à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Christophe PITEL, M. René DUTRUEL

Absent excusé : M. Jean NOZIERE, pouvoir à M. Gilles CAMPY

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 24/05/2016

OBJET : Nomination d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2017.

Vu le courrier de l'INSEE en date du 10/05/2016 informant la Commune que le recensement de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017,


Considérant qu'il convient de nommer un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement,

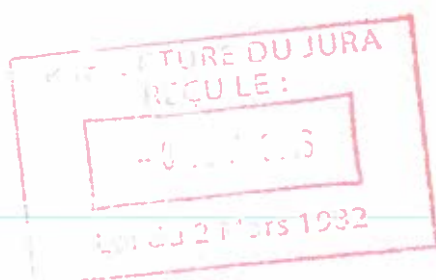
Considérant la candidature de Mme Sandrine GAUCHET pour assurer cette mission,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la nomination de Mme Sandrine GAUCHET en tant que coordonnateur communal.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard FRACHON

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le 03/06/2016



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le trente et un mai à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Christophe PITEL, M. René DUTRUEL

Absent excusé : M. Jean NOZIERE, pouvoir à M. Gilles CAMPY

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 24/05/2016

OBJET : Création d'une commission agricole.

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier de M. Emmanuel RIZZI relatif à l'exploitation de terrains communaux, et dans lequel il demande la création d'une commission agricole chargée de l'inventaire des terrains, de leur affectation et d'explorer d'autres voies telle que l'agroforesterie.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de cette commission et rappelle que le rôle de la commission est de faire des propositions et que le Conseil Municipal au vu du rapport de celle-ci prend les décisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de créer une commission agricole par 8 voix pour (7 + 1 pouvoir), 3 voix contre et 4 abstentions.

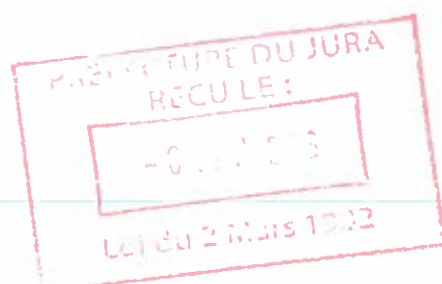
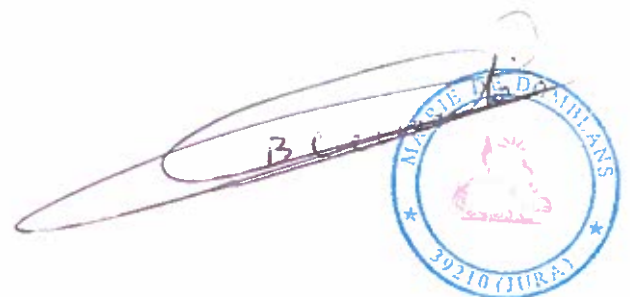
Les membres de cette commission sont : M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, M. Jacques GRILLOT, M. Christophe PITEL

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard FRACHON

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Délibération rendue exécutoire après

Transmission à la Préfecture le 03/06/2016



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil seize, le **trente et un mai** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Christophe PITEL, M. René DUTRUEL

Absent excusé : M. Jean NOZIERE, pouvoir à M. Gilles CAMPY

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 24/05/2016

OBJET : Arrêté fixant le périmètre de la Communauté de Communes issue de la fusion de la Communauté de Communes de Bresse Revermont avec la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille.

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) arrêté le 29 mars 2016,

Vu l'arrêté préfectoral n° DCTME-BCTC-20160502-008 en date du 2 mai 2016 fixant le périmètre de la Communauté de Communes issue de la fusion de la Communauté de Communes de Bresse Revermont avec la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable à ce projet de périmètre.

Pour extrait conforme,

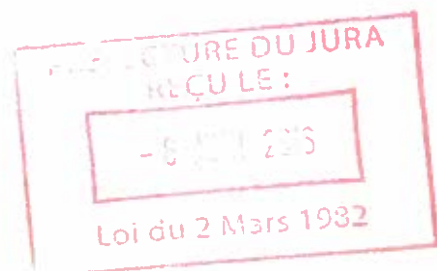
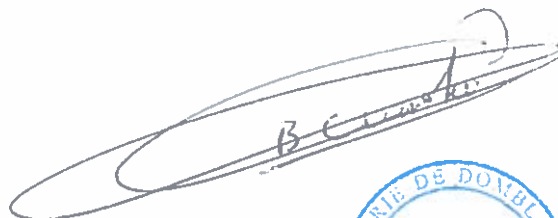
Le Maire,

Bernard FRACHON

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Délibération rendue exécutoire après

Transmission à la Préfecture le 03/06/2016



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil seize, le trente et un mai à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Christophe PITEL, M. René DUTRUEL

Absent excusé : M. Jean NOZIERE, a donné pouvoir à M. Gilles CAMPY

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 24/05/2016

Date d'affichage :

OBJET : Election d'un nouvel adjoint suite à la démission du 2^{ème} adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-4, L2122-7, L2122-7-2, L2122-10 et L2122-15,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2014 relative à l'élection de 4 adjoints au Maire,

Vu l'arrêté municipal du 4 avril 2014 donnant délégation de fonctions et de signatures du Maire aux Adjoint, CONSIDERANT la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire dont la démission a été acceptée par M. le Maire par courrier reçu le 31 mai 2016,

CONSIDERANT que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 4^{ème} adjoint,

CONSIDERANT que celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE que l'adjoint qui sera désigné occupera le poste de 4^{ème} adjoint
- PROCEDE à la désignation du 4^{ème} adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : M. Christophe CHEVASSU

Nombre de votants : 15 (14 + 1 pouvoir)

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs et nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

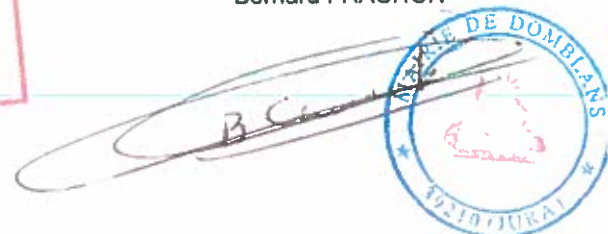
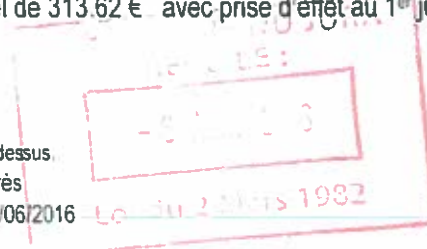
A obtenu : 13 voix

M. Christophe CHEVASSU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} Adjoint au Maire, à compter du 1^{er} juin 2016 en remplacement de M. René DUTRUEL, démissionnaire de son mandat d'adjoint.

- MAINTIENT l'indemnité de fonction précédemment allouée au taux de 8,25 % de l'indice brut 1015, soit un montant brut mensuel de 313.62 € avec prise d'effet au 1^{er} juin 2016.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard FRACHON

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.
Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le 03/06/2016



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil seize, le trente et un mai à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Christophe PITEL, M. René DUTRUEL

Absent excusé : M. Jean NOZIERE, pouvoir à M. Gilles CAMPY

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 24/05/2016

OBJET : Fixation du nombre d'adjoints. Modification de l'ordre du tableau des Adjoints au maire.

Vu la démission de M. René DUTRUEL en qualité de 2^{ème} adjoint au Maire,

Vu la délibération du 29/03/2014 fixant le nombre d'adjoint au Maire à quatre (4),

M. le Maire propose de conserver le même nombre d'Adjoints, à savoir quatre (4), et de modifier l'ordre du tableau des Adjoints au Maire comme suit :

- M. Daniel CHALANDARD, 1^{er} Adjoint reste 1^{er} Adjoint
- M. Rémi COURTOU, 3^{ème} Adjoint devient 2^{ème} Adjoint
- M. Gilles CAMPY, 4^{ème} Adjoint devient 3^{ème} Adjoint
- Le poste du 2^{ème} Adjoint démissionnaire devient 4^{ème} Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

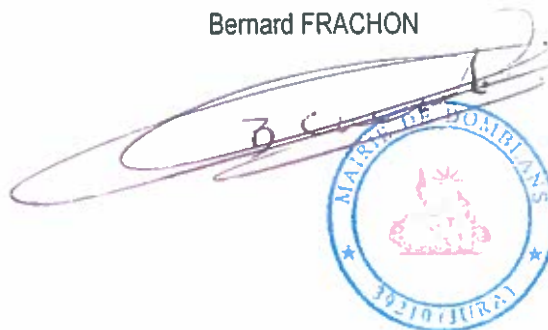
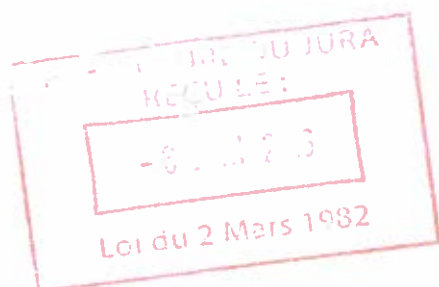
- Décide de conserver le même nombre d'Adjoints (4)
- Valide l'ordre du tableau des Adjoints comme exposé ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bernard FRACHON

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le 03/06/2016



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil seize, le **trente et un mai** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Christophe PITEL, M. René DUTRUEL

Absent excusé : M. Jean NOZIERE, a donné pouvoir à M. Gilles CAMPY

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 24/05/2016

Date d'affichage :

OBJET : Retrait de délégation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 avril 2016 portant retrait de délégation,

Suite au retrait le 28/04/2016 par Monsieur le Maire de la délégation consentie à M. René DUTRUEL, Adjoint au Maire par arrêté n°2014/24 du 04 avril 2014 dans les domaines suivants :

- Assurer l'entretien, les extensions, les modifications et les renforcements des réseaux
- Le suivi des chantiers afférents aux réseaux aériens et souterrains
- Le schéma directeur d'assainissement
- Le suivi de chantiers des lotissements et des logements sociaux
- La sécurité incendie
- L'entretien et l'aménagement des bâtiments communaux
- De gérer les crédits inscrits au budget communal pour les affaires sus indiquées, et à ce titre de signer les divers documents correspondants

Le Conseil Municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du Code Général des collectivités territoriales qui précisent : « lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. »

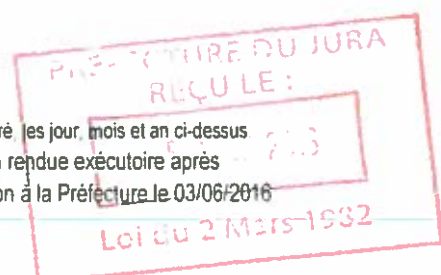
Vu la lettre de démission de M. René DUTRUEL en qualité de 2^{ème} Adjoint,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non de M. René DUTRUEL dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas maintenir M. René DUTRUEL dans ses fonctions d'adjoint au Maire à compter du 31 mai 2016.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le 03/06/2016



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard FRACHON

